Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique **ARRONDISSEMENT** NANTES **CANTON** SAINT-HERBLAIN II	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi seize juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix juin 2025, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, M. Jean-Yves ROUX, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Vincent BOILEAU, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. le Maire
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

32. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 – Budget principal

Monsieur HURTREL rapporte :

Conformément à l'instruction M57, les résultats de la section de fonctionnement qui ressortent du compte administratif doivent donner lieu à une délibération du Conseil municipal quant à leur affectation.

Lorsqu'un excédent de fonctionnement apparaît à la clôture de l'exercice, il doit être affecté en priorité au financement du déficit d'investissement constaté. L'excédent restant peut ensuite être soit affecté en réserve, c'est-à-dire en section d'investissement, pour exécuter l'autofinancement prévu, soit reporté en section de fonctionnement.

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2024, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

POUR MEMOIRE	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté :	0,00 €
- résultat d'investissement antérieur reporté :	- 1 362 383,57 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024	
solde d'exécution de l'exercice	1 879 377,82 €
+ résultat d'investissement antérieur reporté	- 1 362 383,57 €
+ excédent de fonctionnement affecté	3 537 407,38 €
= solde d'exécution cumulé	4 054 401,63 €
Besoin de financement de la section d'investissement	**0,00 €**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	**4 122 593,47 €**

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix POUR et 9 voix CONTRE de M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN et M. Thierry BOUTIN du groupe « Un nouvel état d'esprit pour Orvault »:

- **AFFECTE** comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement résultant de l'exécution du budget principal de l'exercice 2024 :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2025)	0,00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit du compte 1068 sur BP 2025)	4 122 593,47 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	0,00 €
TOTAL	**4 122 593,47 €**

Extrait certifié conforme
Orvault, le 17 juin 2025

Pour le Maire
Le Directeur général des services

François BONNEAU

MAIRIE D'ORVAULT 44700

Le secrétaire de séance

Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 17 JUIN 2025
Et par publication le : 18 JUIN 2025